



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ**

le 24 juin 2015

**Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2014.**

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2014.

**Rapport de Gestion 2014**

**Visite N° 2 – L'Escale**

**Vœux**

1. Que la Commune veille sur le confort des aînés fréquentant l'Escale en entretenant correctement les lieux et en procédant rapidement aux travaux d'isolation. La commission constate (voir rapport de gestion) que des travaux allant dans ce sens ont été déjà effectués après la visite.
2. Que la Commune lance une réflexion de fonds sur l'avenir de l'Escale à moyen long terme.

**Réponse**

1. La direction de l'Escale a fait part à la Commune des désagréments provoqués par le froid en hiver et supportés par les bénéficiaires de cette institution, les bénévoles et les collaborateurs qui y travaillent. Comme le mentionne la Commission de gestion dans son rapport, l'isolation de la dalle entre les caves et le rez-de-chaussée a récemment été faite. Le Service domaines & bâtiments va suivre attentivement les changements apportés par cette intervention et, si nécessaire, étudiera d'autres interventions pour améliorer les conditions à l'intérieur des locaux de L'Escale. Le cas échéant, ces réalisations seraient financées dans le cadre du budget communal.



2. La Municipalité a mandaté ce printemps Pro Senectute pour mener une analyse préliminaire en vue d'un diagnostic communautaire de type « Quartiers solidaires ». Le diagnostic communautaire considère la communauté des personnes âgées au sein de la Commune à un moment donné et apporte une meilleure compréhension de la nature des difficultés présentes au sein de cette communauté. Il évalue les possibilités de nouvelles actions au profit de la qualité de vie et du lien social de cette communauté. Les résultats de cette étude proactive devraient permettre à la Municipalité, au Comité et à la Direction de L'Escale d'orienter les actions et les prestations proposées par cette institution aux aînés de notre Commune.

### **Visite N° 3 – Piscine de La Tour-de-Peilz**

#### **Vœu**

- La commission souhaite qu'une bonne coordination soit effectuée entre les différents services gérant la piscine.

#### **Réponse**

- La Municipalité s'étonne d'un tel vœu. Elle n'a pas connaissance de mésententes entre les deux Services chargés, respectivement, de l'utilisation et de l'entretien du bassin de natation. Les deux Services collaborent bien, chacun dans son champ de compétences et de responsabilités.

### **Visite N° 5 – Service domaines et bâtiments**

#### **Vœux**

1. La Commission demande à pouvoir consulter l'audit externe sur lequel s'est basée la Municipalité pour prendre une décision concernant le transfert de la gestion des bâtiments locatifs de la commune à Gendre & Emonet, ainsi que le futur rapport d'audit externe y relatif.
2. Il est demandé également une comparaison des coûts entre la gestion effectuée par Gendre & Emonet et celle effectuée précédemment par le Service des domaines et bâtiments. La commission souhaite avoir une vision des économies réalisées.
3. La commission demande des précisions sur la nature de l'accord entre la Commune et la gérance Gendre & Emonet au sujet de l'ouverture d'une succursale à La Tour-de-Peilz.

#### **Réponses**

1. La décision d'externaliser la gestion des bâtiments communaux se fonde sur une analyse interne. L'audit externe a été effectué dans un second temps avec pour objectif d'évaluer le fonctionnement du secteur administratif et technique du Service des domaines et bâtiments. En raison des informations touchant des personnes contenues dans ces documents, la Municipalité transmettra à la COGEST, d'ici à la fin de l'année courante, une synthèse des éléments factuels ayant conduit aux différentes décisions relatives aux objets susmentionnés.
2. L'externalisation des gérances est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 et il semble opportun d'attendre qu'un exercice complet ait été réalisé avant d'effectuer la comparaison demandée par la commission, ce d'autant plus que celle-ci doit intégrer les heures accomplies par le



personnel communal. La Municipalité transmettra ces informations au Conseil communal et à sa commission de gestion dans le cadre de son rapport de gestion 2015.

3. Dans un courrier adressé à la régie Gendre & Emonet du 11 février 2014, la Municipalité rappelle à celle-ci qu'elle s'est engagée à ouvrir un bureau à La Tour-de-Peilz et qu'il sera tenu compte de cet élément dans le cadre du renouvellement du contrat. A ce jour, aucune succursale n'a été ouverte par Gendre & Emonet sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz. Cette question sera traitée dans le cadre du renouvellement du contrat qui lie la régie à la Commune. Ledit contrat arrive à échéance le 31 mars de chaque année, avec la possibilité de le dénoncer 4 mois à l'avance.

## Remarques finales

### Remarques

1. La Commission de gestion constate que malgré des demandes répétées depuis 2012 aucun compte n'a été fourni concernant la route de St-Maurice.
2. Tel que demandé lors de la visite du Service domaines et bâtiments, la Commission de gestion souhaite être en possession de l'audit interne ayant mené à l'externalisation de la gérance des immeubles de la commune. Il en va de même concernant l'audit externe établi après l'application des changements.
3. La Commission de gestion souhaite obtenir une copie de l'audit concernant les archives, établi par la société Docuteam en 2014.

### Réponses

1. La règle veut que les comptes soient transmis une fois bouclés. Or, il manquait le versement de la subvention cantonale. Ce dossier fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 juin prochain.
2. La Municipalité renvoie la commission à sa réponse au vœu N° 1 relatif à la visite du Service des domaines et bâtiments.
3. Le document auquel fait référence la commission de gestion est un état des lieux réalisé par la société Docuteam en novembre 2012. Aucun audit n'a été réalisé depuis lors. La Municipalité transmettra ce document à la Commission de gestion.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 8 juin 2015

